



Maisons-Alfort, le 22 février 2012

LE DIRECTEUR GENERAL

## **AVIS**

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire  
de l'alimentation, de l'environnement et du travail  
relatif à la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché  
du produit biocide MOSCA KILL,  
revente de LEXAN SG**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier déposé par le CENTRE TECHNIQUE D'HYGIENE de demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit **MOSCA KILL**, et son avis est requis.

***Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.***

### **CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE**

Cette demande concerne l'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit MOSCA KILL, revente de LEXAN SG.

### **CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT**

Le produit MOSCA KILL est un biocide de type 18 composé de 10% d'acétamipride sous la forme de granulés solubles.

L'acétamipride est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n° 1451/2007 du 4 décembre 2007 pour le type d'usage revendiqué et ne fait pas l'objet de décision de non inclusion.

Nom ou description générique de la substance active :	acétamipride
N°CAS :	160430-64-8
Type de produit :	18

### **CONSIDERANT**

- Que la préparation LEXAN SG, produit de référence de MOSCA KILL dispose de l'autorisation de mise sur le marché en cours de validité n° 2070122 détenue par la société KWIZDA-FRANCE;
- Les attestations de fourniture et d'approvisionnement du produit entre le Centre Technique d'Hygiène et la société KWIZDA-FRANCE;

Considérant les éléments disponibles à ce jour,

**L'Anses émet un avis favorable à la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché n° 20090087 du produit MOSCA KILL, revente du produit LEXAN SG (AMM n° 2070122).**

**Marc MORTUREUX**

**Mots-clés :** revente, acétamipride, TP18